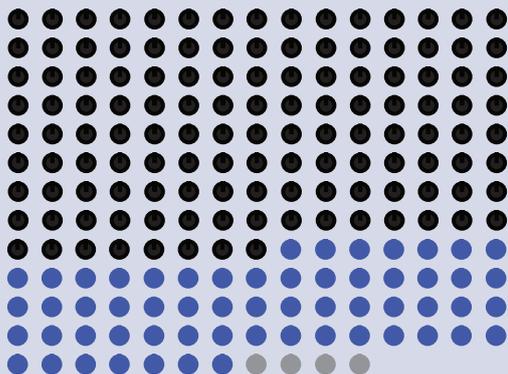


Le droit de bénéficier d'exceptions en matière d'éducation

En 2017, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a commandé une étude visant à analyser la législation en matière de droits d'auteur dans l'ensemble de ses 191 Etats membres. L'étude aspirait notamment à comprendre les mécanismes nationaux mis en place pour protéger les exceptions en matière d'éducation face aux dispositifs contractuels et techniques destinés à les contourner. Pour l'Internationale de l'Education, si la loi autorise les éducateur·rice·s à utiliser des contenus numériques, rien ni personne ne devrait les en empêcher.

DÉFI 1

Les contenus numériques sont de plus en plus protégés par des verrous numériques. **Ces verrous empêchent l'enseignant·e d'utiliser le matériel numérique, même lorsqu'il·elle en a le droit.**



Seuls 59 des 191 Etats membres garantissent le droit d'utiliser des œuvres protégées par des verrous numériques (à savoir des mesures techniques de protection, MTP) en vertu d'exceptions visant à faciliter les activités d'enseignement.

DÉFI 2

Les mécanismes à la disposition des enseignant·e·s pour **accéder aux contenus protégés par des verrous numériques peuvent être contraignants et chronophages.**



58,9 %

34,7 %

des législations nationales permettent l'utilisateur·rice (enseignant·e) de contourner, supprimer, désactiver ou détruire le verrou numérique (MTP ou IRD, information sur le régime des droits) sans pénalité ou dommages intérêts

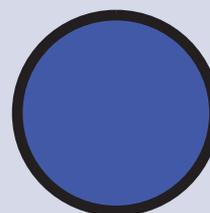
des législations nationales exigent ou obligent le titulaire des droits à supprimer les MTP, à modifier l'œuvre ou à mettre à disposition des moyens appropriés à cette fin

DÉFI 3

Le législateur a mis en place des exceptions en matière d'éducation aux fins de protéger les droits élémentaires relatifs à l'accès à la connaissance. **Mais des contrats privés peuvent bloquer ces exceptions.**



Combien de pays ont adopté des dispositions spécifiques protégeant les exceptions en matière d'éducation face aux clauses contractuelles visant à limiter, voire à contourner, la mise en œuvre de ces exceptions?



176

pays N'ONT PAS de dispositions spécifiques



15

pays ONT de dispositions spécifiques